

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Rémy VIOUOT, Sophie ANTIGNY, Pauline LENFANT.

L'an deux mille vingt-six et le 7 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 1^{er} juillet 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie MAZARS

20260707.04

**REVERSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES ET DES ECOLES DU SISAM
DANS LE CADRE DU VOYAGE CITOYEN 2026**

Exposé

Cette année 2026, le voyage citoyen s'est matérialisé sous la forme de quatre voyages distincts de deux journées chacun.

Séjour n°1 : Ecole de Margencel : du mardi 28 au mercredi 29 avril ;
Séjour n°2 : Ecole d'Anthy-sur-Léman : du lundi 18 au mardi 19 mai ;
Séjour n°3 : Ecole des Petits Crêts : du mardi 19 au mercredi 20 mai ;
Séjour n°4 : Ecole des Buclines : du mercredi 20 au jeudi 21 mai.

Il a concerné 157 élèves. Pour les encadrer, 9 enseignants, 1 AESH, 11 parents, 1 accompagnateur, 1 partenaire invité, 8 élus et 2 agents du SISAM étaient également présents. Le SISAM a organisé les visites des institutions, les participations aux cérémonies du ravivage de la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe et une nuitée par école à l'auberge de jeunesse.

Les enseignants ont décidé de faire contribuer les familles au financement de ce voyage citoyen à hauteur de 30 € par enfant. Les écoles ayant perçu directement cette somme au titre du voyage scolaire, elles reverseront cette somme au SISAM.

Le détail des sommes est le suivant :

Margencel : 32 élèves x 30 € = 960 €
Anthy-sur-Léman : 31 élèves x 30 € = 930 €
Les Crêts : 51 élèves x 30 € = 1 530 €
Les Buclines : 43 élèves x 30 € = 1 290 €

L'école de Margencel a demandé la présence d'un parent accompagnateur supplémentaire, soit une personne de plus que le nombre initialement prévu par le SISAM. Les frais de nuitée avec demi-pension ainsi que les repas de cet accompagnateur ont été avancés par le SISAM, mais restent à la charge de l'école de Margencel.

Les sommes restantes à reverser au SISAM sont présentées dans le tableau suivant :

VOYAGES CITOYENS 2026				
Reversement des participations des écoles et des familles				
	Désignation	Quantité	Montant	TOTAL
Ecole de Margencel	Participation des familles	32	30,00 €	960,00 €
	Chambre individuelle en 1/2 pension	1	96,90 €	96,90 €
	Panier repas adulte	1	14,70 €	14,70 €
	Diner restaurant d'autoroute	1	20,00 €	20,00 €
	Somme à verser au SISAM			1 091,60 €
Ecole d'Anthy	Participation des familles	31	30,00 €	930,00 €
Ecole des Crêts	Participation des familles	51	30,00 €	1 530,00 €
Ecole des Buclines	Participation des familles	43	30,00 €	1 290,00 €
	Somme à percevoir par le SISAM			4 841,60 €

Décision

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les remboursements par les écoles des sommes engagées par le SISAM pour un montant total de 4 841,60 €, répartis comme suit :

Séjour n°1 : Ecole de Margencel : 1 091,60 €

Séjour n°2 : Ecole d'Anthy : 930 €

Séjour n°3 : Ecole des Crêts : 1 530 €

Séjour n°4 : Ecole des Buclines : 1 290 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jour, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOUVIER